

# « Documents d'urbanisme & biodiversité : quelques repères »

# I – Biodiversité et documents d'urbanisme, de l'obligation normative au projet de territoire

Anne-Lise Bonin

Chef de projet « aménagement du territoire » – Acer campestre

Kathleen Monod

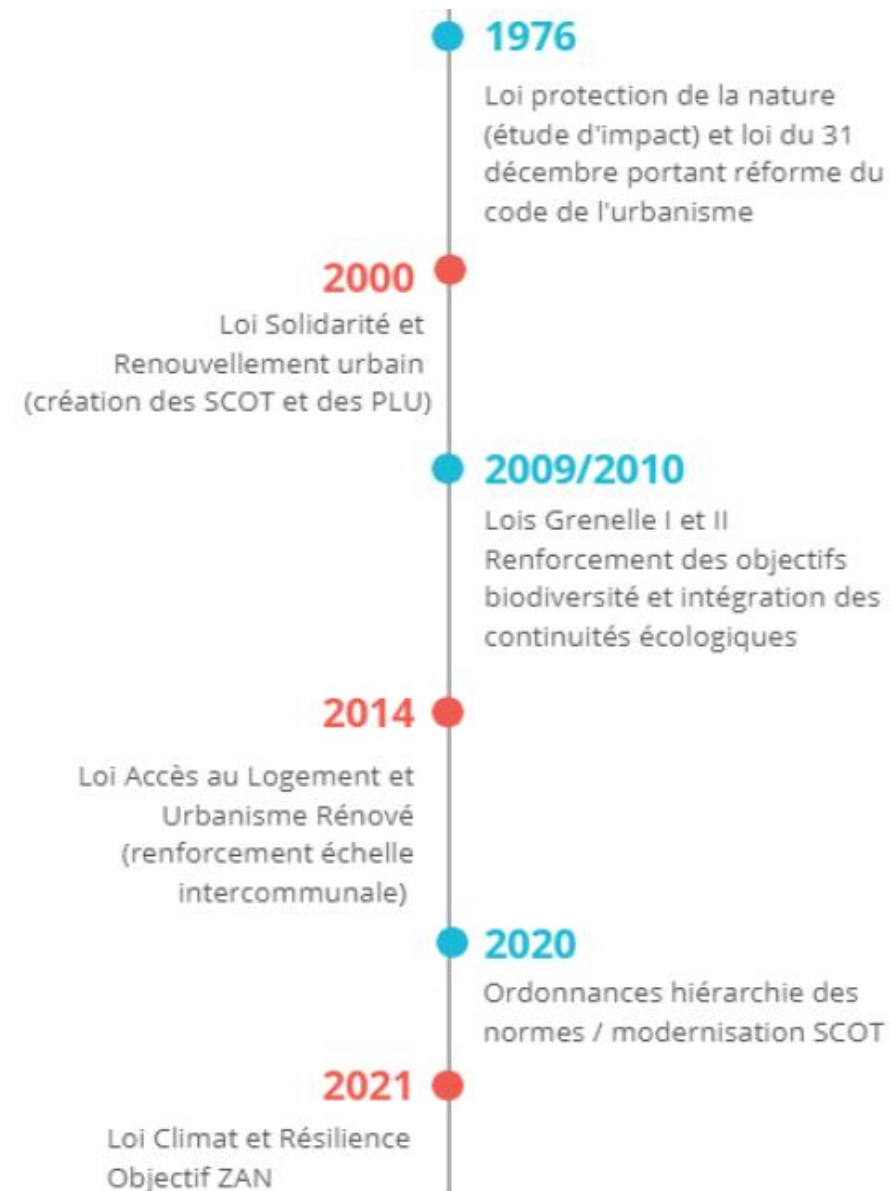
Coordonnatrice « aménagement du territoire » – OFB

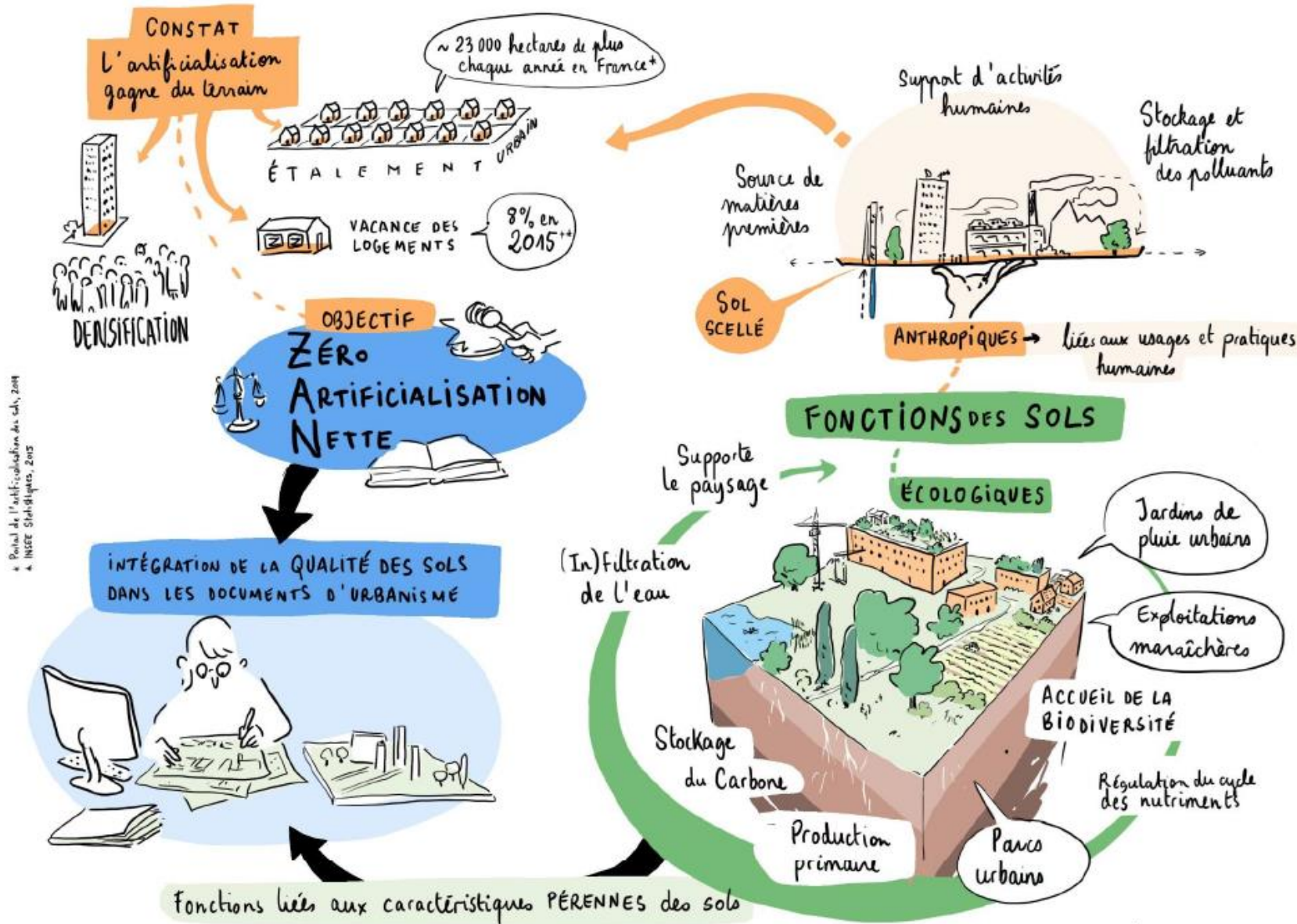
# Des documents d'urbanisme en mutation

- élargissement des principes généraux du droit de l'urbanisme à la préservation de la biodiversité **dans toutes ses composantes**

*Article L101-2-6° du code de l'urbanisme : “ La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques”*

- rôle **intégrateur** renforcé avec une prise en compte de la biodiversité dans toutes les pièces des documents d'urbanisme





# Levier 1 :

## De la maîtrise de la consommation de l'espace

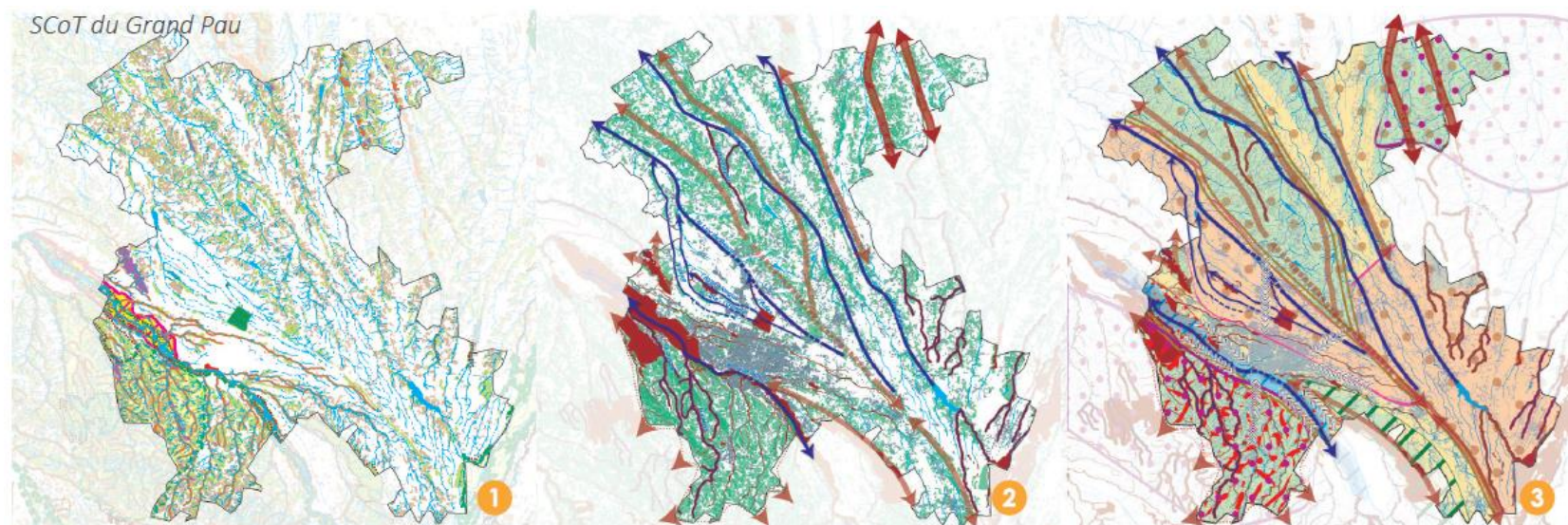
## à l'objectif zéro artificialisation nette

Synthèse visuelle : Flore Vigneron © 2021

## Levier 2 :

# De la préservation des espaces naturels protégés à celle des trames écologiques

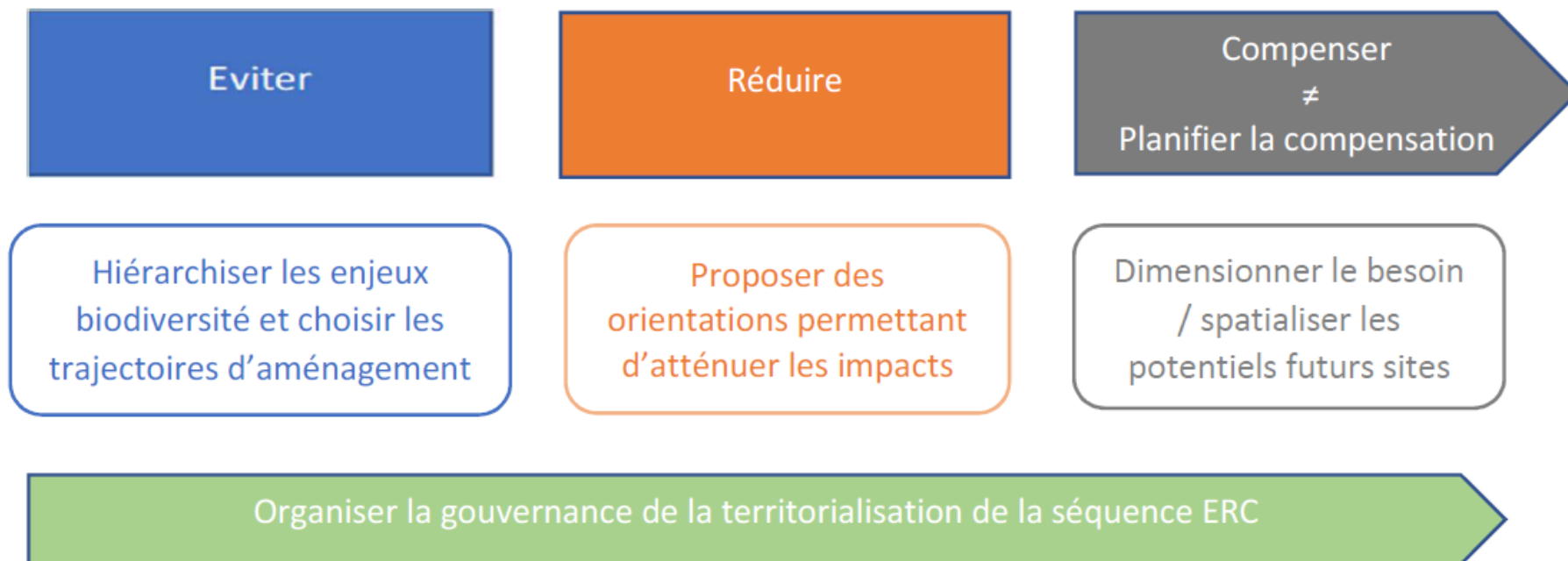
- Une **vision dynamique** du fonctionnement des écosystèmes reposant sur une connaissance fine des enjeux écologiques et socioéconomiques
- Une **implication forte des acteurs** à toutes les échelles territoriales



## Levier 3 :

# L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et la territorialisation de la séquence ERC

Complémentaire à la séquence ERC pour les "projets" / échelle spatiale et temporelle



Démarche itérative retracée dans le rapport de présentation du PLU(i) et l'annexe du SCOT

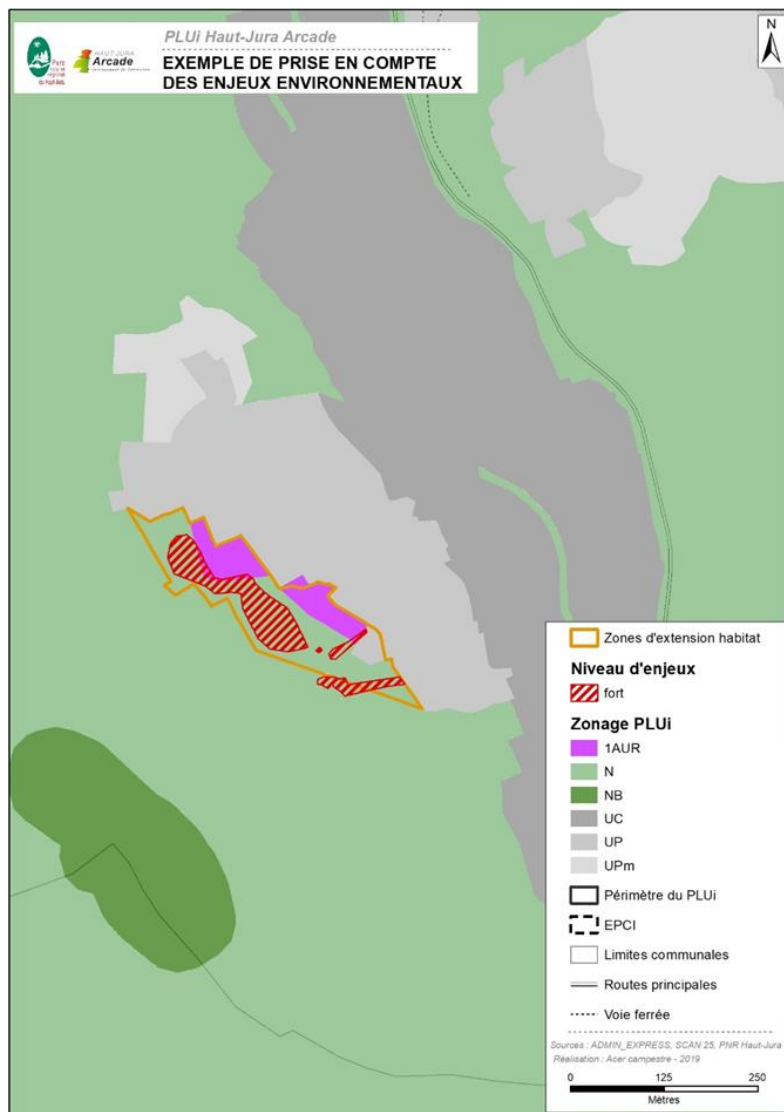
# Des documents d'urbanisme comme “ensemblier”

Phase	évaluation environnementale (ERC)	Trames écologiques	ZAN
Contexte juridique	Loi Protection de la Nature 1976 et Loi Biodiversité 2016 notamment	Lois Grenelle I et II	Loi Climat et Résilience
Objectifs	Absence de perte nette de biodiversité, voire de gain de biodiversité	Intégration des continuités écologiques à toutes les échelles territoriales	Zéro artificialisation nette / préservation des sols naturels, agricoles et forestiers
	Objectifs se rejoignent même si des concurrences/conflits d'occupation et d'usage des sols peuvent exister		
Etat initial	Connaissance de l'état des milieux et des enjeux / évolution potentielle de la biodiversité	Connaissance des fonctionnalités écologiques	Connaissance de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols Identification des espaces urbanisés à mobiliser ou ceux qui sont potentiellement à renaturer
Analyse des incidences	Evaluation de l'opportunité des choix d'aménagement et des solutions alternatives + justification des choix non retenus		
Evitement/ Réduction	Evitement stratégique, géographique, temporel et réduction	Préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors cartographiés	Evitement stratégique et géographique
Compensation	Restauration, création (ou récréation) ou renforcement de la gestion des milieux	Réservoirs et corridors à restaurer (identification et programme d'actions)	Désartificialisation ou renaturation

# II – Biodiversité et solutions d'intégration opérationnelles dans la planification territoriale



# Identifier les zones à éviter / à préserver



- Principe d'anticipation de la planification
- Permet d'identifier des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, des zones à forts enjeux... qu'il s'agit de préserver à travers les leviers réglementaires des documents d'urbanisme (orientations, zonages, règlement, OAP)
- Outils : cartographie sur base bibliographique et études existantes, ABC, modélisation, terrain (sur zones peu connues et zones ouvertes à l'urbanisation)

# Contribuer à réduire les incidences

## VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS

L'accent devrait être mis en premier lieu sur une végétalisation importante des espaces publics, de préférence en pleine terre (dès que cela est possible), permettant d'assurer un minimum de continuités écologiques.

Lorsque les contraintes d'usages interdisent la présence de végétation en pleine terre, il est important de favoriser sur les parties piétonnes des matériaux perméables (dans la limite des matériaux acceptés par les services de la ville), tels que les pavés en béton

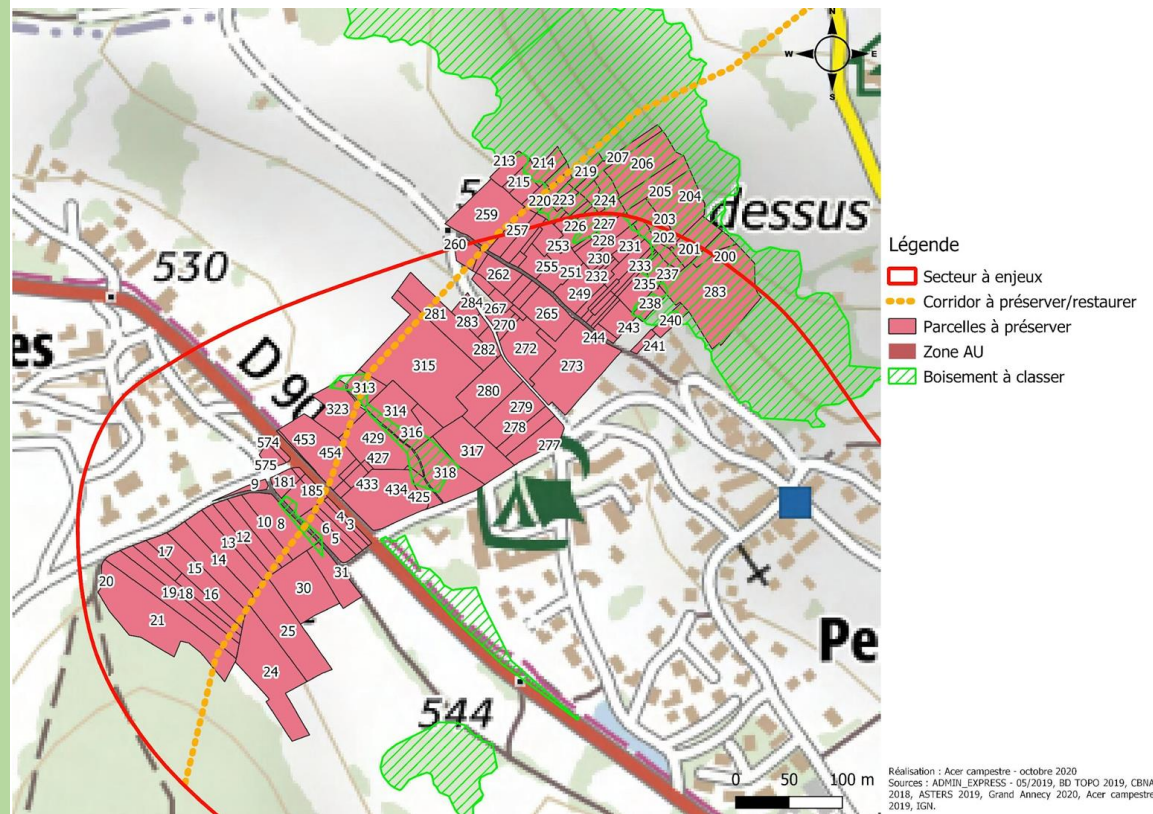
ou en pierre naturelle disjoints, des surfaces de graviers-gazon, etc. qui offrent des surfaces irrégulières comprenant des anfractuosités permettant à l'eau de séjourner temporairement et de favoriser l'installation de certaines plantes et animaux (insectes, araignées, escargots, etc.). Contrairement aux surfaces imperméables (par exemple revêtements bitumineux ou béton), les surfaces perméables ne créent pas de barrière pour la petite faune.



Exemple de revêtements perméables favorables à l'installation de végétations (photos prises à Paris) © Botape.

- Dans des OAP thématiques : définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques
- Dans les orientations du DOO : part de la consommation foncière en extension, renforcement de l'armature territoriale, orientations visant la préservation de la TVB, subordonner toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau à la réalisation préalable d'une évaluation environnementale...

# Proposer des zones à restaurer / renaturer



- Identifier les zones dégradées qui pourraient être restaurées (corridors, zones à enjeux, ...)
- Identifier les zones qui pourraient être renaturées (friches urbaines, ...) : zones préférentielles pour la renaturation dans les SCoT
- Proposer les travaux ou actions pour restaurer (passages à faune, densification réseau de haie, clôtures, piquets réfléchissant, ...)

# Merci de votre attention

Anne-Lise Bonin

Chef de projet « aménagement du territoire » – Acer campestre

[al.bonin@acer-campestre.fr](mailto:al.bonin@acer-campestre.fr)

Kathleen Monod

Coordonnatrice « aménagement du territoire » – OFB

[kathleen.monod@ofb.gouv.fr](mailto:kathleen.monod@ofb.gouv.fr)